



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

Convention Européenne: L' UEAPME réprovoque la décision du Présidium qui propose le vote à l'unanimité pour les questions fiscales

Bruxelles, le 27 mai 2003. L' UEAPME, l' association européenne des employeurs PME critique la décision du Présidium qui propose le vote à l'unanimité dans le domaine des taxes lors de la Plénière de vendredi et samedi. « Il est déplorable que le Présidium ne prenne pas en compte la proposition du groupe de travail de politique économique de la Convention d'élargir l'usage du vote à la majorité qualifiée aux questions fiscales » a déclaré **Hans Werner Müller**, Secrétaire Général de l' UEAPME . “Si cette proposition passait en Plénière, cela représenterait un revers pour les réformes fiscales vitales pour assurer un meilleur fonctionnement du Marché Intérieur », a-t-il conclu

L' UEAPME a été un partisan de longue date de l'extension du vote à la majorité qualifiée au domaine des taxes lesquelles affectent le fonctionnement du Marché Intérieur. D'après l'association, les différents systèmes fiscaux en Europe constitue un obstacle majeur à la finalisation du Marché Intérieur et seule une harmonisation de certains règlements sera susceptible d'améliorer la situation. Toutefois les expériences passées ont démontré que les réformes nécessaires ne peuvent être réalisées par le biais du vote à l'unanimité.

L' UEAPME explique que la politique fiscale joue un rôle décisif dans l'Union Monétaire Européenne (UME) toutefois; elle ne pourra être totalement mise en oeuvre car elle est régulièrement bloquée par des Etats Membres qui font usage de leur droit de veto comme moyen de négociation pour d'autres domaines d'intérêt (ex l'Italie et les quotas de lait).

L' association des PME déclare en outre que la Convention Européenne ne devrait pas accepter qu'un Etat Membre, qui n'est pas membre de l' Union Monétaire Européenne puisse bloquer des processus de décision conjointe au sein de l'Union Monétaire. De plus, au cas où la Convention n'adopterait pas la règle du vote à la majorité qualifiée pour le domaine des questions fiscales, le nouveau Traité devrait au moins donner l'opportunité au Etats Membres de l'Union Monétaire de prendre des décisions quant aux questions fiscales dans le cadre d' une coopération accrue.

***** Fin *****

Remarque pour les éditeurs : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Gerhard Huemer au +32 2 285 0719

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom